

environnement

Amada signe pour des machines « vertes »

En signant avec le Symop, la première charte environnementale relative à l'impact des machines-outils, Amada Europe ouvre la voie à une approche de la production responsable. Pour comprendre les motivations du constructeur et cerner les engagements induits par cette signature, nous avons rencontré Gilles Bajolet, Président d'Amada SA.



Vincent Schramm, directeur général du Symop (à gauche) et Gilles Bajolet, Président d'Amada SA (à droite) lors de la signature de la première « Charte professionnelle sur la performance environnementale des machines-outils ».

Qu'est ce qui vous a motivé à signer cette charte ?

Il s'agit de la première charte professionnelle portant sur la performance environnementale des machines-outils. Elle est le fruit d'une collaboration entre le Cetim et Symop, et permet d'anticiper la future réglementation européenne qui verra le jour dans quelques années dans le cadre du projet Eu-P*. Il s'agit donc pour nous d'un engagement volontaire sur la voie de la production responsable.

A quoi cette charte vous engage-t-elle ?

Il s'agit en fait d'un engagement de l'entreprise à intégrer les aspects environnementaux définis dans cette charte, tant du point de vue du développement des activités de l'entreprise que de ses produits. Il y a bien entendu derrière cela un engagement à respecter les réglementations environnementales, mais au-delà, il s'agit de mettre en place une approche d'éco-conception des produits que nous proposons et d'en évaluer la performance environnementale.

Comment peut-on mesurer cette performance ?

C'est un peu compliqué, il est vrai. La méthode choisie pour l'évaluer, consiste

à mesurer les efforts qui ont été faits par rapport à une machine équivalente, il y a dix ans. Cette durée peut sembler arbitraire, car nous avons des équipements chez des clients qui tournent depuis 20, 30, 40 ans. Pour autant, elle correspond à un cycle de renouvellement des équipements, et même si le rythme s'accélère un peu aujourd'hui, cette durée correspond aussi aux phases de rupture technologique que connaît notre activité. Dans cette évaluation, sont prises en compte les consommations d'énergie durant la phase d'utilisation des équipements (consommation du processus de travail, maintien en conditions opérationnelles, veille...), les émissions (brouillards d'huile, fumées, poussières...), mais également les consommations de lubrifiant pour la machine et pour le procédé auxquels s'ajoute la recyclabilité des équipements en fin de vie.

Quels sont les axes sur lesquels portent vos efforts ?

Ils sont nombreux. Concernant les économies d'énergies, cela passe par la recherche de mode de fonctionnement économe. À titre d'exemples, nous avons choisi, depuis plusieurs années déjà, de remplacer le fonctionnement hydraulique d'un nombre croissant de machines par un fonctionnement électrique. Sur une poinçonneuse de 30 tonnes, la consommation peut être ré-

duite de moitié. Pour commencer, de tels équipements ne consomment de l'énergie de manière importante que lors des phases de travail. De plus, ils ne nécessitent pas de système de refroidissement d'huile, une maintenance plus simple. Nous travaillons également sur la modularité des équipements avec la possibilité de reconfigurer tout ou partie de l'équipement.

D'où vient cet intérêt d'Amada pour la cause environnementale ?

L'engagement environnemental du groupe remonte à 19 ans. Notre politique porte sur les produits avec la mise en place de gammes « éco » ayant comme objectif une baisse de consommation moyenne des machines de 25 % d'ici 2020. Les établissements sont eux aussi concernés par une réduction de 25 % de leur consommation d'énergie. Le troisième pilier de la politique environnementale du groupe est surtout développé au Japon et concerne la protection de la biodiversité, car l'usine est implantée au cœur d'un parc naturel et non dans des zones industrielles comme en France. ●

* Dans le cadre de plusieurs directives européennes, le projet Eu-P (Energy-using Products) porte sur l'impact environnemental des biens et de leur production.